

LA RÉUTILISATION



DES DONNÉES PUBLIQUES

SÉMINAIRE D'ÉTUDE LICENCE 3 – MASTER 1

28 FÉVRIER 2014

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

CONTEXTE GÉNÉRAL

La directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 ouvrait la possibilité aux États membres d'adopter des législations nationales autorisant la réutilisation des données détenues par des organismes publics à des fins commerciales ou non commerciales.

L'ordonnance du 6 juin 2005 l'a transposée dans le droit français et a ouvert dans la loi du 17 juillet 1978 un chapitre relatif à la réutilisation des informations publiques. L'idée était alors que les données publiques puissent être utilisées à des fins autres que celles d'une mission de service public, donc par des personnes de droit privé, gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales. La seule contrainte résidait dans l'interdiction d'altérer les données et l'obligation de les anonymiser, à moins que la personne concernée n'ait consenti à leur utilisation. La loi prévoit toutefois que les services culturels puissent définir leurs propres règles d'utilisation et définissent les conditions de réutilisation (voire qu'ils demandent l'acquiescement d'une redevance).

Dans la dernière décennie, de nombreux services culturels ont donc mis en place des licences permettant d'encadrer la réutilisation des données publiques. Dans les grandes lignes, ces licences posent généralement le principe de la gratuité sauf dans le cas d'une réutilisation à des fins commerciales.

Par le biais de retours d'expérience, ce séminaire veut ouvrir le débat et sensibiliser les étudiants sur cette question qui agite (encore et toujours) les services culturels publics.

INTERVENANTS

- Catherine Bernard, directrice adjointe des Archives municipales de Toulouse, *Réutilisation des documents des Archives de Toulouse, entre pragmatisme et ouverture*
- Jordi Navarro, Chargé de mission web et nouvelles technologies aux Archives départementales de la Haute-Garonne, *Présentation du sujet, panorama*
- Christelle Molinié, documentaliste au musée des Augustins à Toulouse, *Les différentes facettes du partenariat du Musée des Augustins avec Wikimedia France (Wikipédia, Wiki commons, Wikidata)*
- Sylvain Machefert, représentant de Wikimedia : *Wikimedia France et les institutions culturelles*

RENSEIGNEMENTS : dam@univ-tlse2.fr, inscription requise pour les L3 option Image, L Pro et Master 2 : isabelle.theiller@univ-tlse2.fr